

**Délibération n° 2026\_42**

***Location immeuble restaurant : définition des caractéristiques du bail***

En exercice	11	L'an deux mil vingt -six
Présents	10	le 20 mai à vingt heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 mai 2026

PRÉSENTS : M. REBEYRAT Frédéric, Mme DARDILHAC Patricia,  
M. TRICHARD Robert, MME DELUCHE Joëlle, GIRAUD Nicole, MARTY  
Audrey, MM. CARRIÉ Nicolas, QUÉRAUD Sébastien, BOIS  
Xavier, BELAIN Eric.

ABSENT : M. KOLCHAK Serge (pouvoir donné à M. BELAIN Eric)

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

**LOCATION IMMEUBLE RESTAURANT : DEFINITION DES CARACTERISTIQUES  
DU BAIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un candidat à la reprise du restaurant. Après visite des locaux ce dernier est intéressé pour la location du commerce et du logement situé au 1<sup>er</sup> étage de ce bâtiment.

Lors des précédents baux l'immeuble était loué dans son entièreté (restaurant et appartement) par conclusion d'un bail commercial.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'après travaux dans l'appartement, un bail séparé soit conclu pour ce dernier.

Il envisage un loyer mensuel d'environ 400 € pour le restaurant et 400 € pour l'appartement. Les loyers définitifs seront arrêtés ultérieurement par décision du Maire.

Ainsi, un restaurateur ne souhaitant pas utiliser l'appartement pourra être locataire uniquement de la partie commerciale.


Un débat s'instaure sur les travaux à entreprendre, la nature des baux envisageables, etc....

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide de conclure deux baux séparés pour l'immeuble situé 5, place Sainte Quitterie : un bail commercial pour le restaurant et un bail d'habitation pour l'appartement.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

Le secrétaire  
Sébastien QUÉRAUD



POUR EXTRAIT CONFORME  
Nouic, le 22 mai 2026  
Le Maire  
Frédéric REBEYRAT

